

PLAN d' ACTIONS

Développement de l'agriculture biologique sur les bassins versants Layon Aubance Louets



Daniel Jolivet

Etude commanditée par le Syndicat Layon Aubance Louets
et réalisée par le GABBAnjou
2019



Sommaire

Contexte général 5

Thématique 1 : Installation et transmission des exploitations en AB 7

Fiche action n°1.1 - Accueil et orientation des porteurs de projet en agriculture bio et paysanne..... 8

Fiche action n°1.2 - Accompagnement des porteurs de projet à l'installation et transmission en agriculture biologique et paysanne 9

Fiche action n°1.3 - Groupes d'insertion territoriales lors des installations en agriculture biologique et paysanne.....11

Fiche action n°1.4 - Soutien à l'installation en AB12

Fiche action n°1.5 - Accompagnement à la transmission des exploitations biologiques13

Thématique 2 : Gestion foncière 16

Fiche action n°2.2 - Former à la recherche de foncier sur le bassin versant pour les porteurs de projet agricoles biologiques17

Fiche action n°2.2 - Accompagner la stratégie foncière des collectivités pour préserver l'eau19

Fiche action n°2.3 - Sécuriser la SAU en AB par maîtrise foncière et mise à bail rural environnemental21

Thématique 3 : Conversion des exploitations à l'AB 24

Fiche action n°3.1 - Diffusion technique de l'AB par des formations.....25

Fiche action n°3.2 - Développement et Accompagnement des Agriculteurs BIO sur le bassin en cohérence avec leurs objectifs et les besoins des filières26

Fiche action n°3.3 - Mise en place et animation d'un groupe viticulture bio28

Fiche action n°3.4 - Evènementiel pour la promotion et une appropriation des pratiques viticoles AB dans le vignoble.....29

Fiche action n°3.5 - Journée technique viticole « Les bio pratiquent »30

Fiche action n°3.6 - Visite de ferme biologique31

Fiche action n°3.7 - Porte ouverte d'une exploitation en AB32

Fiche action n°3.8 - La bio l'avenir ?33

Fiche action n°3.9 - Journée technique et de démonstration sur le désherbage mécanique.....34

Fiche action n°3.10 - Journée technique sur l'épandage organique.....35

Fiche action n°3.11 - Journée technique sur le tri des cultures36

Fiche action n°3.12 - Journée technique agricole « Les bio pratiquent »....37

Fiche action n°3.13 - Animation de rencontres entre producteurs sur la conversion « Soirée conversion »38

Fiche action n°3.14 - Collecte et diffusion de données technico-économiques en AB.....	39
---	----

Thématique 4 : Commercialisation des produits en AB 41

Fiche action n°4.1 - Mise en place d'un groupe de producteurs en circuits courts	42
Fiche action n°4.2 - Journée pour le grand public sur une exploitation agricole bio	44
Fiche action n°4.3 - Forum des fournisseurs bio du PAT LLA.....	45
Fiche action n°4.4 - Du champ à la bière bio sur le bassin versant Layon Aubance Louets	46

Actions classées par ordre de priorité par le COPIL 48

Contexte général

Les cours d'eau du territoire du SAGE Layon Aubance Louets sont dégradés en partie par une **pollution aux pesticides**. Les analyses ont mis en évidence que les principaux polluants sont des **désherbants chimiques (herbicides)**, aussi bien utilisés en viticulture que dans les autres productions végétales. Le SAGE s'est fixé l'objectif d'atteindre 1 $\mu\text{g.L}^{-1}$ en 2018 pour la somme des pesticides dans les eaux superficielles et 0.5 $\mu\text{g.L}^{-1}$ en 2027.

Pour réduire ces niveaux de pollution, le Syndicat Layon Aubance Louets a établi un programme d'actions reposant sur des opérations individuelles (MAEC¹, visites écoutes-conseils, etc.) et collectives (journées techniques, groupes de d'échange, etc.). **La promotion de l'agriculture biologique apparaît parmi les solutions envisagées pour réduire les concentrations de pesticides dans les eaux du bassin versant**, puisque ce mode de culture exclut les produits phytosanitaires de synthèse.

Le Syndicat Layon Aubance Louets, structure porteuse du SAGE, porte un programme d'actions agricoles. Il a choisi de **susciter une dynamique de développement de l'agriculture biologique (AB) en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire** concernés par cette thématique. Pour cela, un diagnostic d'opportunité du développement de l'agriculture biologique a été réalisé sur le territoire en 2019, en lien avec l'ensemble de ces acteurs, par le GABB Anjou. Le diagnostic a permis d'identifier les principaux freins du territoire au développement de l'AB.

Douze structures ont proposés des actions (26 fiches). Ces actions peuvent être regroupées au sein de **4 grandes thématiques** :

- Installation – Transmission
- Gestion foncière
- Conversion
- Commercialisation

Quatre grands types d'actions ont été proposés :

- Communication – sensibilisation
- Accompagnement individuel
- Accompagnement collectif : Journées techniques, Bouts de champ, Formations, Groupes d'échanges

Dont des actions en adéquation :

- o avec le programme d'actions agricoles du Syndicat ;
- o et avec les PAT des EPCI du territoire du SAGE.

¹ Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Thématique 1 :

Installation et Transmission des exploitations en AB

Thématique 1 : Installation et transmission des exploitations en AB

Les freins à l'installation et à la transmission des exploitations en AB identifiés dans le diagnostic sont les suivants :

- Méconnaissance des terres disponibles et des exploitations à reprendre par les porteurs de projet non issus du milieu agricole par manque d'intégration dans les réseaux professionnels
- Absence de financements Vivéa sur les formations techniques pour les porteurs de projet non issus du milieu agricole
- Pas d'aboutissement de certains projets maraichers faute d'irrigation possible sur les bassins versants déjà en déficit quantitatif
- Inadéquation entre la structure des exploitations à céder et les projets d'installation :
 - o Surface ou agencement de l'exploitation en conventionnel (parcellaire morcelé, éloigné du siège) peut empêcher le développement des pratiques AB
 - o Difficulté de trouver des petites surfaces correspondant aux projets (surtout en maraichage et en viticulture)

Cinq types d'actions ont été proposés par la **CIAP 49** et le **GABB Anjou** sur cette thématique :

- Accompagnement collectif et formation des porteurs de projet
- Accompagnement individuel des porteurs de projet
- Groupes locaux pour l'insertion de nouveaux installés
- Communication dans les établissements agricoles sur les soutiens à l'installation
- Identification des chefs d'exploitation proches de la retraite et accompagnement individuel des cédants
- Accompagnement des binômes cédants-repreneurs

Fiche action n°1.1 - Accueil et orientation des porteurs de projet en agriculture bio et paysanne

Type d'action : Accompagnement collectif des porteurs de projet

Objectifs :

- Accompagner tous les porteurs de projet (même ceux non issus du milieu agricole) quel que soit l'état d'avancement de leur projet

Description :

Le premier accueil des porteurs de projet se fait de façon collective pour qu'ils puissent échanger sur leur projet et connaître les structures et leurs moyens d'accompagnement. Selon l'avancée de leur projet, ils sont orientés vers les bons interlocuteurs (PAI de la chambre d'agriculture, structures partenaires, relais paysans, formations, accompagnement individuel), pour qu'ils puissent avancer de manière concrète sur leur projet et dans leur insertion dans le milieu professionnel. Ces réunions ont lieu chaque 3^{ème} jeudi du mois.

Indicateurs :

- Feuilles d'émargement des réunions (nombre de présents)
- Documents de communication produits
- Nombre d'installations ayant abouties

Calendrier : 12 demi-journées chaque année

Maitre d'ouvrage :

Structure référente : CIAP 49 (contact : Maëlys DILE vapciap49@gmail.com)

Partenaires : Vivre au pays / GABB Anjou / Accueil Paysan / Terre de Liens / CIVAM / AFOCG

Publics ciblés : Porteurs de projet d'installation en AB

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Pas d'action dans le CT 2017-2021

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
0,5 jour / mois soit 6 jours / an à 500 € la journée	3 000 €
Documents de communication	500 €
TOTAL des dépenses	3 500 €

Financement (recettes) :	Taux	Montant € TTC
Autofinancement par la structure référente (CIAP49)	30%	1 050 €
Autres financeurs :	70%	2 450 €
TOTAL des recettes	100%	3 500 €

Fiche action n°1.2 - Accompagnement des porteurs de projet à l'installation et transmission en agriculture biologique et paysanne

Type d'action : Accompagnement individuel des porteurs de projet (et formations collectives)

Objectifs :

- Sécuriser le parcours à l'installation sur des projets en agriculture biologique et paysanne par l'acquisition d'un statut, le soutien d'un réseau dans un cadre collectif
- Permettre une professionnalisation des porteurs de projet et une insertion territoriale, clé d'une installation pérenne et solide, mise en relation avec des agriculteurs biologiques et institutions agricoles
- Rendre accessible l'installation agricole à des porteurs de projet qui en sont aujourd'hui écartés faute de formation, d'insertion locale, de compétences entrepreneuriales, de capacité de financement ou tout simplement d'accès au foncier et donc la démultiplier
- Répondre aux demandes de collectivités territoriales qui souhaitent s'investir dans le soutien d'une agriculture plurielle et respectueuse de l'environnement

Description :

Accompagnement de 8 porteurs de projet par an sur le territoire du SAGE :

Pour se faire, la coopérative met en œuvre des outils d'accompagnement concrets (espace test temporaire ou permanent, stage tutorat en immersion professionnelle et accompagnement au démarrage dans le cadre d'une coopérative d'activité et d'emploi) et une mise en relation concrète et contractualisée avec des professionnels du territoire d'installation.

Les outils de la CIAP :

* le stage paysan créatif : formation d'une année pour réunir les moyens de production nécessaires à l'installation (foncier, financement, réseau d'entraide, réseau de commercialisation...) et s'insérer sur le territoire

> Rendez-vous individuels et formations collectives

* le portage d'activité temporaire : hébergement juridique et économique par la CIAP d'une production en création ou en reprise pendant une période de un à trois ans, pour tester son activité, monter en puissance progressivement et partager les risques sur cette période.

> Suivi du développement de l'activité et accompagnement dans la conversion ou la reprise de terre en bio grâce à un partenariat avec un certificateur, accompagnement de la déclaration PAC et accompagnement technique des paysans et des partenaires.

Indicateurs :

- Nombre de rendez-vous individuels avec les porteurs de projets ;
- Feuille d'émargement des formations (nb de présents) ;
- Nombre de rendez-vous de suivis individuels.

Calendrier : Accompagnement de 8 porteurs de projet : suivi et rendez-vous individuels pour le projet et pour la mise en place et le suivi du portage d'activité et 10 formations collectives

Maitre d'ouvrage :

Structure référente : CIAP 49 (contact : Maëlys DILE vapciap49@gmail.com)

Partenaires : Vivre au pays / GABB Anjou / Accueil Paysan / Terre de Liens / CIVAM / AFOCG

Publics ciblés : porteurs de projet d'installation en AB

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Pas d'action dans le CT 2017-2021

Diagnostic d'opportunité du développement de l'agriculture biologique sur les bassins versants Layon-Aubance-Louets

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
Pour 8 porteurs de projets = 32 jour à 500 € la journée	16 000 €
TOTAL des dépenses	16 000 €

Financement (recettes) :	Taux	Montant € TTC
Autofinancement par la structure référente (CIAP49)	30%	4 800 €
Autres financeurs	70%	12 800 €
TOTAL des recettes	100%	16 000 €

Fiche action n°1.3 - Groupes d'insertion territoriales lors des installations en agriculture biologique et paysanne

Type d'action : Accompagnement individuel d'un porteur de projet via un groupe d'acteurs locaux

Objectifs :

- Insertion territoriale et professionnelle des candidats à l'installation
- Sensibilisation à l'agriculture bio / aux circuits courts des citoyens, élus, paysans

Description :

Ces groupes sont constitués autour de chaque projet d'installation, avec une composition d'acteurs divers : élus, paysans voisins, consommateurs ou tout autre personne utile au projet et présente sur le territoire. A l'installation des candidats qui s'installent hors cadre familial et parfois non issus du milieu agricoles, ne connaissent pas bien le territoire. Le groupe d'appui local est une manière de s'insérer, de se faire connaître localement et d'obtenir un soutien et des solutions locales pour le projet d'installation. Les réunions commencent souvent par une visite d'exploitation, puis la discussion autour des projets d'installation, leurs avancées, leurs difficultés etc. La réunion de différents acteurs agricoles et non agricoles permet la confrontation, l'interconnaissance et la sensibilisation autour des thématiques de l'agriculture, l'alimentation, la bio ... Par ailleurs, cela permet aussi une ouverture et une sensibilisation au sein du monde agricole puisque ces porteurs de projet aux nouveaux profils apportent souvent un regard nouveau et une volonté d'installation en agriculture bio.

Indicateurs :

- Nombre de réunions organisées
- Feuilles d'émargement (nombre de présents)

Calendrier : 3 réunions par an

Maitre d'ouvrage :

Structure référente : CIAP49 (contact : Maëlys DILE vapciap49@gmail.com)

Partenaires :

Publics ciblés : Agriculteurs, élus des communes d'installation, citoyens

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Pas d'action dans le CT 2017-2021

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
3 jours / an à 500 € la journée	1 500 €
TOTAL des dépenses	1 500 €

Financement (recettes) :	Taux	Montant € TTC
Autofinancement par la structure référente (CIAP49)	30%	450 €
Autres financeurs	70%	1 050 €
TOTAL des recettes	100%	1 500 €

Fiche action n°1.4 - Soutien à l'installation en AB

Type d'action : Accompagnement individuel et collectif

Objectifs :

- Axe 1 : Apporter un suivi complet des porteurs de projet pour appuyer le développement et l'installation de projets en agriculture biologique
- Axe 2 : Favoriser l'acquisition par les porteurs de projet des compétences techniques nécessaires à l'installation en AB, afin de sécuriser ces installations
- Axe 3 : Communiquer sur les structures et les dispositifs d'accompagnement à l'installation auprès des futurs exploitants agricoles afin de les orienter au mieux et qu'ils se sentent accompagnés dans leurs démarches

Description : Pour favoriser les installations en AB, le GABB Anjou propose :

- Axe 1 : un accompagnement individuel personnalisé (« Rendez-vous installation »)
- Axe 2 : des formations techniques pour lesquelles les porteurs de projet ne peuvent pas bénéficier de financements Vivéa
- Axe 3 : une présentation sur le parcours à l'installation et les démarches à effectuer pour s'installer en agriculture biologique auprès des établissements agricoles du bassin versant

Indicateurs :

- Nombre de rendez-vous installation
- Nombre de formations et nombre de présents
- Documents de communication réalisés et diffusés

Calendrier :

- Axe 1 : 5 accompagnements par an sur le bassin versant.
- Axe 2 : 6 journées de formation par an (soit 3 formations de 2 jours) pour 12 porteurs de projets du bassin versant.
- Axe 3 : 1 demi-journée d'intervention pour chaque MFR (Jallais, Chemillé et Chalonnes-sur-Loire)

Maitre d'ouvrage :

Structure référente : GABB Anjou (contact : Emeline CORNET ecornetgabbanjou@orange.fr)

Partenaires :

Publics ciblés : Agriculteurs du territoire du SAGE

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Pas d'action dans le CT 2017-2021

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
Axe 1 : 5 par an, 140€ par accompagnement	700 €
Axe 2 : 6 journées à 175€/j pour 12 porteurs de projets	12 600 €
Axe 3 : 3 interventions/an Préparation de l'intervention 0.5j + Intervention en établissement scolaire 0.5j	1 650 €
TOTAL des dépenses	14 950 €

Financement (recettes) :	Taux	Montant € TTC
Autofinancement par la structure référente (GABB Anjou)	20%	2 990 €
Autres financeurs	80%	11 960 €
TOTAL des recettes	100%	14 950 €

Fiche action n°1.5 - Accompagnement à la transmission des exploitations biologiques

Type d'action : Accompagnement individuel

Objectifs :

- Identification des chefs d'exploitation proches de la retraite et accompagnement individuel des cédants
- Accompagnement des binômes cédants-repreneurs
- Faciliter et permettre la transmission des exploitations biologiques en bio
- Eviter la diminution de la SAU en AB. En effet les terres biologiques partent régulièrement à l'agrandissement d'exploitations conventionnelles faute de travail préalable pour trouver un repreneur.

Description : Le GABB Anjou propose un dispositif d'accompagnement à la transmission, divisé en deux axes:

Axe 1 : Accompagnement individuel à la transmission. Cet accompagnement connaît deux limites à sa diffusion :

- Il n'est financé en partie par la DRAAF que pour les exploitants âgés de 52 à 57 ans. Pour les agriculteurs de plus de 57 ans, l'accompagnement est en totalité à leur charge. Cela est un frein pour certains à se faire accompagner.
- Ce dispositif est peu connu de la part des agriculteurs qui ne pensent donc pas forcément à y recourir même lorsqu'ils sont éligibles. Le GABB Anjou ne dispose pas des moyens financiers pour améliorer la communication sur ce programme. Pour y remédier, le GABB Anjou propose de répertorier tous les agriculteurs biologiques de plus de 52 ans sur le bassin versant afin de pouvoir les contacter individuellement pour leur présenter le dispositif d'accompagnement.

Axe 2 : Accompagnement individuel du binôme cédant – repreneur. Cet accompagnement, peu répandu, consiste à participer aux décisions et au calendrier des conditions de transmission. Il peut être un atout car il permet parfois de désamorcer des situations compliquées qui pourraient faire échouer la transmission.

Indicateurs :

- Annuaire des agriculteurs biologiques de plus de 52 ans
- Nombre de binômes accompagnés

Calendrier :

- Axe 1 : identification des agriculteurs de plus de 52 ans : 3 jours. Premier semestre 2020. Réalisation de deux accompagnements par an (en fonction de la demande) de personnes de plus de 57 ans. Second semestre 2020.
- Axe 2 : 1 accompagnement par an, en fonction de la demande.

Maitre d'ouvrage :

Structure référente : GABB Anjou (contact : Emeline CORNET ecornetgabbanjou@orange.fr)

Partenaires :

Publics ciblés : Agriculteurs (cédants et repreneurs)

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Pas d'action dans le CT 2017-2021

Thématique 1 : Installation et Transmission des exploitations en AB

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
Axe 1 : (coût journée : 550 €) Identification des agriculteurs de plus de 52 ans : 3 jours	1 650 €
Axe 1 : (coût journée : 550 €) Financement des accompagnements des agriculteurs de plus de 57 ans : 2 journées / agriculteur / Estimation à 2 agriculteurs du BV par an	2 200 €
Axe 2 : (coût journée : 550 €) 2 journées d'accompagnement cédant - repreneurs	1 100 €
TOTAL des dépenses	4 950 €

Financement (recettes) :	Taux	Montant € TTC
Autofinancement par la structure référente (GABB Anjou)	20%	990 €
Autres financeurs	80%	3 960 €
TOTAL des recettes	100%	4 950 €

Thématique 2 : Gestion foncière

Thématique 2 : Gestion foncière

Les freins concernant la gestion foncière identifiés dans le diagnostic sont les suivants :

- Méconnaissance des terres disponibles et des exploitations à reprendre par les porteurs de projet non issus du milieu agricole par manque d'intégration dans les réseaux professionnels
- Inadéquation entre la structure des exploitations à céder et les projets d'installation :
 - o Surface ou agencement de l'exploitation en conventionnel (parcellaire morcelé, éloigné du siège) peut empêcher le développement des pratiques AB
 - o Difficulté de trouver des petites surfaces correspondant aux projets (surtout en maraichage et en viticulture)
- Méconnaissance de l'exonération de taxe sur le foncier non bâti pour les agriculteurs biologiques
- Méconnaissance des baux ruraux environnementaux par les communes

Trois types d'actions ont été proposés par **Terre de liens** :

- Formation des porteurs de projet pour élaborer une stratégie d'accès au foncier
- Accompagnement des collectivités sur les BRE
- Animation pour le rachat des terres biologiques et mise en location avec des BRE

Fiche action n°2.2 - Former à la recherche de foncier sur le bassin versant pour les porteurs de projet agricoles biologiques

Type d'action : Accompagnement collectif - Formation des porteurs de projet pour élaborer une stratégie d'accès au foncier

Objectifs :

Les porteurs de projets en agriculture biologique sont souvent éloignés des réseaux de solidarité professionnelle permettant l'accès à la terre et ont des projets économes et autonomes qui ne peuvent permettre un investissement direct massif dans l'acquisition des terres et bâtiments d'exploitation.

- Amener les porteurs de projet à élaborer une stratégie d'accès au foncier cohérente avec leur projet sur le territoire.
- Lever certains freins de l'accès au foncier pour les porteurs de projets biologiques ;
- Faciliter l'installation et la transmission sur le territoire que ce soit pour maintenir les surfaces déjà en bio ou en convertir de nouvelles.

Description :

Formation - Élaborer une stratégie d'accès au foncier pour des projets agricoles paysans et biologiques

Programme :

- L'accès au foncier : démarches, étapes, éléments réglementaires, comment rencontrer les bonnes personnes en soutien à un projet en agrobiologie
- Les acteurs du foncier : rôle des organisations professionnelles agricoles, des structures de développement, des notaires, des acteurs immobiliers, mais aussi des collectivités territoriales ou encore des associations de protection de la nature
- Les formes de propriétés collectives solidaires pour les projets agroécologiques et notamment biologiques : avantages et inconvénients des différents statuts (SCI, GFA, copropriété...)
- Les modes de faire-valoir : baux, statut du fermage et bail rural environnemental
- Les moyens de financement : autofinancement, emprunts, épargne et prêts solidaires sous conditions environnementales

Indicateurs :

- Nombre de présents
- XX

Calendrier :

Une formation pour 20 stagiaires à Murs-Erigné en 2020. Opération renouvelable tous les ans. Diffusion large sur le territoire d'un guide résumant les apports de la formation

Maitre d'ouvrage :

Structure référente : Terre de Liens (contact : Tanguy MARTIN t.martin@terredeliens.org)

Partenaires : GABB Anjou / Vivre au Pays

Publics ciblés : Porteurs de projet à installation agricole en AB

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Pas d'action dans le CT 2017-2021

Thématique 2 : Gestion foncière

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
1 jour de préparation TDL	500 €
1 jour d'animation TDL	500 €
1/2 journée d'intervention GABB	250 €
1/2 journée d'intervention Vivre au Pays	250 €
Mise à jour Guide élaborer une stratégie d'accès au foncier (1 jour)	500 €
Mise en page Guide élaborer une stratégie d'accès au foncier (prestation)	600 €
Impression Guide élaborer une stratégie d'accès au Foncier (prestation - 200 exemplaire)	164 €
TOTAL des dépenses	2 764 €

Financement (recettes) :	Taux	Montant € TTC
AITA	10%	276,4 €
ADEME	10%	276,4 €
Autres financeurs	80%	2 211,2 €
TOTAL des recettes	100%	2 764 €

Fiche action n°2.2 - Accompagner la stratégie foncière des collectivités pour préserver l'eau

Type d'action : Accompagnement individuel et collectif des collectivités sur les BRE

Objectifs :

En milieu rural et naturel, les agriculteurs sont les principaux gestionnaires du territoire de par les surfaces utilisées pour leur activité. Ils ont donc un rôle important à jouer en termes de protection de l'environnement, d'autant plus que leurs pratiques affectent directement la qualité de l'eau et la biodiversité, notamment par les pollutions diffuses. En entretenant des prairies, surtout en tête de bassin, l'agriculture a aussi un effet régulateur sur les quantités d'eau.

Dans ce contexte, orienter le foncier agricole vers des exploitants ayant des pratiques environnementales ou faciliter l'accès au foncier en zone remarquable sous conditions environnementales est un des leviers à utiliser pour la protection de l'environnement et de la ressource en eau.

Les collectivités territoriales ont divers intérêts à agir sur le foncier agricole (eau-environnement, alimentation locale et saine, paysage, développement économique par l'agriculture, etc.), et elles ont aussi des outils à leur disposition pour cela. Ces derniers ne sont pas très connus et leur prise en main mérite un accompagnement.

Description :

1/ Journée technique de formation des agents et élus des collectivités du bassin versant ainsi que des autres acteurs de l'eau : OPA et APNE : stratégie foncière agricole au service de l'eau et des territoires. Prendre en compte la dimension spatiale de la politique de l'eau + Comprendre les enjeux du foncier agricole et rural + Découvrir les outils et les acteurs de la gestion foncière + Favoriser l'échange d'expérience.

2/ Hotline de conseil sur les actions foncières des collectivités du territoire avec temps de tirage au téléphone ou réponse par mail. Animation d'un groupe de travail foncier avec les collectivités du bassin versant 2 fois par an pour permettre un suivi et échange collectif des collectivités engagées.

3/ Diagnostic des opportunités foncières sur le territoire, réalisé en prestation pour le Syndicat ou une collectivité territoriale. Recherche des terres ou fermes à vendre ou louer sur le territoire dans les 3 ans. Rencontre des propriétaires et cédant pour cibler leurs projets, leurs attentes et leurs temporalités. Recherche de porteurs de projets agricoles en AB sur le bassin versant. Mise en relation des porteurs de projet et de cédants/propriétaires et proposition de solution technique de portage foncier si nécessaire. - Action à mettre en œuvre sur un sous-bassin versant ou un territoire (environ 10 communes) où elle est pertinente.

Indicateurs :

- Nombre de présents à la formation
- Nombre de réunions du groupe de travail et nombre de présents aux réunions
- Nombre de diagnostics d'opportunité réalisés
- Nombres de cédants/propriétaires rencontrés

Calendrier :

1/ Une formation en 2020 (second semestre).

2/ Hotline en permanence.

3/ Premier comité de pilotage du diagnostic 1 semestre 2020, restitution en 2021.

Maitre d'ouvrage :

Thématique 2 : Gestion foncière

Structure référente : Terre de Liens (contact : Tanguy MARTIN t.martin@terredeliens.org)

Partenaires : GABB Anjou / Vivre au Pays / CIAP49

Publics ciblés : Agents et élus des collectivités

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Pas d'action dans le CT 2017-2021

Coût détaillé de l'opération (dépendances) (1+2)	Montant € TTC
<u>1/ Formation</u>	
Construction du programme 2 jours	1 000 €
Organisation 1 jour	500 €
Formation 2 jours	1000 €
<u>2/ Conseil + groupe de travail</u>	
Hotline 2 jours	1000 €
Tenue de 4 groupes de travail 10 jours	5 000 €
TOTAL des dépenses	8 500 €

Financement (recettes) (1 +2)	Taux	Montant € TTC
Autofinancement par la structure référente (Terre de liens)	20%	1 700 €
Autres financeurs	80%	6 800 €
TOTAL des recettes	100%	8 500 €

Coût détaillé de l'opération (dépendances) (3)	Montant € TTC
<u>3/ Diagnostic (10 communes env)</u>	
3 comité des pilotages 9 jours	4 500 €
1 restitution 4 jours	2 000 €
Rencontre cédants/propriétaires 20 jours	10 000 €
Recherche porteurs de projet 12 jours	6 000 €
Mise en relation et suivi 12 jours	6 000 €
Rédaction 3 jours	1 500 €
Coordination générale 3 jours	1 500 €
TOTAL des dépenses	31 500 €

Financement (recettes) (3)	Taux	Montant € TTC
LEADER	15%	4 725 €
ADEME	5%	1 575 €
Autres financeurs	80%	25 200 €
TOTAL des recettes	100%	31 500 €

Fiche action n°2.3 - Sécuriser la SAU en AB par maîtrise foncière et mise à bail rural environnemental

Type d'action : Animation pour le rachat des terres biologiques et mise en location avec des BRE

Objectifs :

Le développement de l'agriculture biologique est fragilisé dans un contexte de transmissions importantes (1/3 des agriculteurs français arrivent à la retraite dans les 3 ans). En effet, rien ne garantit que les fermes et les terres converties en AB soient transmises à des repreneurs en AB, malgré les efforts des exploitants qui partent et les subventions publiques qui auront été dépensées pour ces conversions. Grâce à la mise en œuvre d'un bail rural environnemental, la Foncière Terre de Liens et Passeurs de terres sont des propriétaires qui peuvent garantir les bonnes pratiques environnementales, dont l'agriculture biologique, sur le très long terme. Elles permettent à la fois de faciliter financièrement l'installation et de garantir le maintien de l'AB pour le territoire.

Description :

Accompagnement à l'acquisition de foncier agricole par des structures de portage foncier garantissant le maintien de l'agriculture biologique sur le long terme. Terre de Liens Pays de la Loire travaille avec deux sociétés de portage foncier entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS), ce qui leur donne le droit de réaliser des baux ruraux environnementaux : la Foncière Terre de Liens (nationale) et Passeurs de terres (régionale). Ces deux structures réunissent du capital (en parts sociales) auprès d'épargnants citoyens solidaires pour acquérir des terres ou des fermes. Elles prennent les engagements suivants : ne pas revendre pour favoriser la transmission des fermes par la location et dégager les porteurs de projet de l'investissement financier lourd dans le foncier, louer avec des baux qui garantissent le maintien des terres en AB, ne pas rémunérer leurs apporteurs de parts sociales (principe de solidarité). Terre de Liens Pays de la Loire réalise l'animation territoriale qui permet l'achat et la mise à bail des terres et des fermes par ces deux structures de portage foncier. Cette animation est aussi l'occasion de communiquer vers le grand public sur les enjeux croisés de l'eau et de l'agriculture sur le territoire.

Terre de Liens Pays de la Loire vise l'accompagnement de l'acquisition de 10 à 60 ha de terres dans le bassin versant du Layon dans les 3 prochaines années.

Indicateurs :

- Nombre de collectivités accompagnées
- Nombre d'hectares acquis

Calendrier : Acquisitions prévues entre 2020 et 2021.

Maitre d'ouvrage :

Structure référente : Terre de Liens (contact : Tanguy MARTIN t.martin@terredeliens.org)

Partenaires : Foncière Terre de Liens / Passeurs de terres

Publics ciblés : ?

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Pas d'action dans le CT 2017-2021

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
---	---------------

Thématique 2 : Gestion foncière

Relations aux propriétaires et/ou cédants 3 jours	1 500 €
Accompagnement des porteurs de projets 3 jours	1 500 €
Tour de plaine pour identifier les enjeux environnementaux et rédiger les clauses environnementales du bail 2 jours	1 000 €
Ingénierie foncière (mise à bail, relation notaire, etc.) 2 jours	1 000 €
Événement type « ferme ouverte » pour mobiliser les citoyens du territoire 2 jours	1 000 €
Communication 3 jours	1 500 €
Impression documents communication (1000 plaquettes)	300 €
TOTAL des dépenses	7 800 €

Financement (recettes) :	Taux	Montant € TTC
Autofinancement par la structure référente (CIAP49)	30%	2 340 €
Agence de l'eau Loire Bretagne	70%	5 460 €
TOTAL des recettes	100%	7 800 €

NB : il s'agit bien de financer l'animation territoriale et l'ingénierie foncière de l'association Terre de Liens Pays de la Loire et non l'apport au capital des sociétés de portage foncier.

Thématique 3 :

Conversion des exploitations à l'AB

Thématique 3 : Conversion des exploitations à l'AB

Les freins à la conversion des exploitations à l'AB identifiés dans le diagnostic sont les suivants :

- Bovins lait associés à un élevage hors sol non compatible avec le cahier des charges AB
- Besoin en formation sur les techniques de production en maraichage et le dimensionnement de l'exploitation maraîchère (notamment du système d'irrigation)
- Verrous psychologiques et autres peurs :
 - o Changement de paradigme
 - o Réticence à la chute des rendements
 - o Peur de l'impasse technique
 - o Incertitude sur l'avenir du marché bio

Cinq types d'actions ont été proposés par l'**ATV**, **Biograins**, la **Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire**, le **CER France**, le **GABB Anjou**, l'**UDCUMA49** et **Terrena** :

- Diffusion des catalogues de formation en AB
- Accompagnement individuel à la conversion
- Accompagnement collectif à la conversion (Groupes d'échanges, Journées techniques, Soirée conversion)

Fiche action n°3.1 - Diffusion technique de l'AB par des formations

Type d'action : Diffusion des catalogues de formation en AB - Communication

Objectifs :

Les formations du GABB Anjou s'adressent à tous les producteurs du bassin versant. Elles contribuent au développement de l'AB en permettant à des producteurs conventionnels de gagner en maîtrise des techniques de production propres à l'AB. Cette action s'inscrit dans l'accompagnement collectif des producteurs.

Description :

Elaboration et diffusion du catalogue de formations réalisé en partenariat avec 4 autres structures.

Indicateurs :

- Nombre d'envois

Calendrier :

Elaboration du programme de formations : 10 jours en mai-juin.

Impression et envoi du catalogue en septembre.

Maître d'ouvrage :

Structure référente : GABB Anjou (contact : Emeline CORNET ecornetgabbanjou@orange.fr)

Partenaires : Accueil Paysan / AFOCG / CIVAM AD 49 / Vivre au Pays

Publics ciblés : Agriculteurs

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Communication agricole

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
Rédaction du programme : 10 jours (coût journée 550€)	5 500 €
Matériel de formation	25 €
Frais d'impression (1.25€/catalogue) et d'envoi (2.70€/catalogue) aux 1500 agriculteurs du bassin versant	5 925 €
TOTAL des dépenses	11 450 €

Financement (recettes) :	Taux	Montant € TTC
Autofinancement par la structure référente (GABB Anjou)	30%	3 435 €
Autres financeurs	70%	8 015 €
TOTAL des recettes	100%	11 450 €

Fiche action n°3.2 - Développement et Accompagnement des Agriculteurs BIO sur le bassin en cohérence avec leurs objectifs et les besoins des filières

Type d'action : Accompagnement individuel et collectif

Objectifs :

- Assurer un développement cohérent des filières et rémunérateur pour les agriculteurs.
- Sécuriser l'approvisionnement de nos filières par un suivi des agriculteurs.
- Anticiper et organiser pour produire, collecter, stocker et mettre aux normes les productions bio et en conversion commercialisées par les producteurs.
- Construire des filières durables qui répondent à la fois aux besoins des agriculteurs et à ceux des marchés.
 - o Orienter les agriculteurs dans le choix des assolements.
 - o Anticiper les volumes de production et planifier la collecte.
 - o Proposer une contractualisation pluriannuelle totale ou partielle des productions.
 - o Avoir une vision long terme pour les agriculteurs et les filières.

Description :

Le Conseiller Relation Biologique (CRB) détectera, en relation avec les Chargés d'affaires productions végétales conventionnels, les agriculteurs susceptibles d'être intéressés par une conversion Bio.

Après avoir orienté vers les organisations de développement compétentes (GABB) pour assurer le conseil et le suivi dans les démarches d'un projet Bio, Terrena s'engage à accompagner individuellement et/ou collectivement les agriculteurs dans la mise en place et la valorisation de leurs productions en fonction des spécificités de leurs fermes et les débouchés permis par ses filières.

À la conversion :

Le CRB, après avoir effectué un état des lieux, conseillera un plan de rotation associé en fonction des spécificités de la ferme et des besoins des filières de Terrena en proposant une contractualisation pluriannuelle des productions composant la rotation.

Chaque année :

En début de campagne culturale, présentation et préconisation des espèces et des choix variétaux en fonction des besoins des filières pour l'année en cours. Adaptation suivant possibilités et assolement précédent.

Conseil, suivi et observation des cultures des céréales et oléo-protéagineux pour :

- Maîtriser en préventif les adventices et limiter l'impact des ravageurs et des maladies (travail du sol, valorisation des matières organiques, mobilisation des écosystèmes, etc.)
- Améliorer les pratiques à partir des données rentrées dans l'OAD « CONSELIO BIO ».
- Estimer le potentiel et les volumes à collecter.

Animation technique :

Conseil, suivi et observation des cultures fourragères pour :

- adapter les fourrages aux contraintes pédoclimatiques et aux objectifs nutritionnels vs besoins des animaux et de l'attente des filières ruminants.

Organisation par le CRB appuyé par le service agronomique spécialisé Bio.

Présenter et proposer des productions animales et végétales « filières » complémentaires. Relais dans la relation avec les techniciens spécialisés de ces productions.

Tous les ans, un bilan sera fait pour mettre en avant les points ayant fonctionné, ceux à améliorer et les modifications à apporter.

Indicateurs :

Thématique 3 : Conversion des exploitations à l'AB

- Nombre de suivis réalisés
- Nombre de réunions du groupe et nombre de présents aux réunions

Calendrier :

Dès l'automne 2019 notre technicien pourra accompagner les agriculteurs en conversion Bio, et des agriculteurs bio voulant faire évoluer leurs pratiques

Maitre d'ouvrage :

Structure référente : Terrena (contact : Bertrand ROUSSEL broussel@terrena.fr)

Partenaires : BODIN (Volaille de chair) / EVELIA (Meunerie) / NOREA (Œuf) / HOLVIA/UNEBIO (Porc) / ELIVIA/UNEBIO (Ruminant) / SAMAB (Nutrition Animale) / JOUFFRAY-DRILLAUD (Semences)

Publics ciblés : Agriculteurs

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial :

- Accompagnement individuel dans le cadre d'un suivi suite à une écoute-conseil (200 € / demi-journée) (Action B2 du CT)
- Groupe de progrès (Action C4 CT / Action 11 CRBV)

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
Coût d'un CRB avec services associés (520 € / jour). « Prospection » - relation et animation TC conventionnels Suivi maximum environ 80 agriculteurs (céréalier et/ou polyculteur-éleveur) Bio : 5 visites d' 1/2 journée/an/agriculteur	1 300 € / agriculteur
Animation groupe et réunion avec le service agronomique : 5 jours/an	2 600 €
TOTAL des dépenses	XX XXX €

Financement (recettes) :	Taux	Montant € TTC
Autofinancement par la structure référente (Terrena)	20%	
Autres financeurs	80%	
TOTAL des recettes	100%	

* Accompagnement à l'agriculteur peut être financé dans le cadre du CRBV mais pas le poste de CRB chez Terrena

Fiche action n°3.3 - Mise en place et animation d'un groupe viticulture bio

Type d'action : Groupes d'échanges viticulture biologique

Objectifs :

- Organisation de rencontres entre viticulteurs pour échanger sur des pratiques en AB : 1 réunion de lancement du groupe / 2 réunions en saison sur des thématiques ciblées / 1 réunion bilan en fin de saison.
- Réduire le nombre d'interventions au vignoble, toutes problématiques confondues, et de choisir en toute connaissance de cause les outils et techniques les plus appropriés à chaque objectif. Il s'agira notamment de limiter le recours aux intrants phytosanitaires et de diminuer les impacts environnementaux des itinéraires techniques viticoles des membres du groupe.
- Acquérir des références techniques localisées sur la conduite du vignoble en agriculture biologique.

Description :

Réunir régulièrement des viticulteurs en agriculture biologique pour échanger sur leurs pratiques respectives et se perfectionner sur des thématiques techniques, choisies par le groupe. L'accompagnement en groupe permet à chacun de prendre du recul sur ses choix au quotidien et de créer une dynamique de progrès.

Phase de constitution du groupe (12 viticulteurs) et de diagnostics individuels (1/2 journée par personne) pour comprendre et cibler au mieux les problématiques de chaque domaine.

Indicateurs :

- Nombre de diagnostics individuels réalisés
- Nombre de réunions du groupe et nombre de présents aux réunions

Calendrier :

2019 : Constitution du groupe et construction du programme du travail

2020 : Déroulement du programme de travail du groupe et communication

Maitre d'ouvrage : Syndicat Layon Aubance Louets

Structure référente : ATV49 (contact : Julie GRIGNION julie.grignion@pl.chambagri.fr)

Partenaires :

Publics ciblés : Viticulteurs

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Groupe (Action C4 CT / Action 11 CRBV)

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € HT	Montant € TTC
Préparation et animation des rencontres du groupe (10 jours)	6 170 € HT	7 404 €
Acquisition et valorisation des références (5 jours)	3 085 € HT	3 702 €
Frais de fonctionnement du groupe	1000 € HT	1 200 €
TOTAL des dépenses	10 255 € HT	12 306 €
Autofinancement par la structure référente (ATV49) 20%	2 051 € HT	2 461,20 €
TOTAL des dépenses	8 204 € HT	9 844,80 €

Financement (recettes) : (sans l'autofinancement)	Taux	Montant € TTC
Agence de l'eau Loire Bretagne	60%	5 906,88 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	30% HT	2 461,20 €
Syndicat Layon Aubance Louets	15%	1 476,72 €
TOTAL des recettes	100%	9 844,80 €

Fiche action n°3.4 - Evènementiel pour la promotion et une appropriation des pratiques viticoles AB dans le vignoble

Type d'action : Journées techniques viticulture biologique

Objectifs :

Organisation d'une visite d'exploitation et de parcelles avec le témoignage des vignerons pour diffuser les conditions d'une bonne mise en place des pratiques viticoles AB et en faciliter une appropriation large dans le vignoble.

Description :

La conversion des domaines viticoles en bio implique un changement de système et une bonne maîtrise des techniques alternatives à la chimie de synthèse pour maintenir la rentabilité économique des domaines viticoles.

La Chambre d'agriculture Pays de Loire et l'ATV49 se propose de présenter des systèmes viticoles AB performants à l'aide des témoignages des vignerons pour faciliter l'appropriation des bons réflexes pour les exploitations converties ou en démarche de conversion.

Indicateurs : Nombre de présents

Calendrier :

2020 : organisation d'une journée technique sur une exploitation viticole

Maitre d'ouvrage : Syndicat Layon Aubance Louets

Structure référente : ATV49 (contact : Julie GRIGNION julie.grignion@pl.chambagri.fr)

Partenaires :

Publics ciblés : Viticulteurs

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Journées techniques viticoles (Action C3 CT)

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
Préparation et animation des rencontres du groupe (5 jours ingénieur)	3 768 €
TOTAL des dépenses	3 768 €

Financement (recettes) : (sans l'autofinancement)	Taux	Montant € TTC
Autofinancement par la structure référente (ATV49)	40%	1 507,2 €
Agence de l'eau Loire Bretagne	60%	2 260,8 €
TOTAL des recettes	100%	3 768 €

Fiche action n°3.5 - Journée technique viticole « Les bio pratiquent »

Type d'action : Journées techniques viticulture biologique

Objectifs :

Cette action vient répondre à quatre besoins identifiés dans le diagnostic :

- Créer des opportunités d'échanges, de discussion entre producteurs bio et conventionnels
- Communiquer sur les techniques de l'AB

Description :

Journée de sensibilisation à l'AB à destination des viticulteurs biologiques et conventionnels, des conseillers et des établissements agricoles : visites d'exploitations, démonstrations techniques, conférences, échanges avec des producteurs biologiques.

Indicateurs : Nombre de présents

Calendrier : 1 journée en novembre 2020

Maitre d'ouvrage : Syndicat Layon Aubance Louets

Structure référente : GABB Anjou Mathy Roche (contact : mathygabbanjou@orange.fr)

Partenaires : CAB Pays de la Loire / CER France / AFOCG / AS 49 / Mission bocage / LPO

Publics ciblés : Viticulteurs

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Journées techniques AB (Action C7 CT / Action 12 CRBV)

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
Préparation et animation de la journée	2 400 €
Communication et point presse	480 €
Frais d'impression, de communication et de réception	200 €
TOTAL des dépenses	3 080 €
Autofinancement par la structure référente (GABB Anjou) (20%)	616 €
TOTAL des dépenses	2 464 €

Financement (recettes) : (sans l'autofinancement)	Taux	Montant € TTC
Agence de l'eau Loire Bretagne	60%	1 478,40 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	30%HT	616,00 €
Syndicat Layon Aubance Louets	15%	369,60 €
TOTAL des recettes	100%	2 464 €

Fiche action n°3.6 - Visite de ferme biologique

Type d'action : Journées techniques agriculture biologique

Objectifs :

- Monter le fonctionnement et la réussite d'une exploitation bio aux producteurs conventionnels du secteur, expliquer les étapes de la conversion et présenter Biograins, partenaire local pour le conseil en culture et la collecte.
- S'appuyer sur le carnet d'adresse de la CAPL pour inviter les producteurs conventionnels du secteur.

Description :

½ journée chez un adhérent bio avec :

- Présentation de l'exploitation (historique, conversion, production...)
- Explication des étapes de la conversion
- Présentation de Biograins et des solutions de collecte sur le secteur
- Tour de parcelle bio

Indicateurs : Nombre de présents

Calendrier : Organisation de la demi-journée au printemps (mars-avril)

Maitre d'ouvrage :

Structure référente : Biograins CAPL (contact : Mathilde HERITEAU mathilde.heriteau@uapl.fr)

Partenaires : GABB Anjou

Publics ciblés : Agriculteurs

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Journées techniques agricoles biologiques (Action C7 CT / Action 12 CRBV)

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
Equivalent temps de 2 journées technicien	€
Flyers invitation (environ 100)	€
TOTAL des dépenses	€
Autofinancement par la structure référente (Biograins CAPL) (20%)	€
TOTAL des dépenses	€

Financement (recettes) : (sans l'autofinancement)	Taux	Montant € TTC
Agence de l'eau Loire Bretagne	60%	€
Conseil Régional des Pays de la Loire	30%HT	€
Syndicat Layon Aubance Louets	15%	€
TOTAL des recettes	100%	€

Fiche action n°3.7 - Porte ouverte d'une exploitation en AB

Type d'action : Journées techniques agriculture biologique

Objectifs :

- Développement de l'agriculture biologique
- Permettre à des producteurs en réflexion conversion bio d'avancer dans leur projet

Description :

Porte ouverte sur une ferme bio en polyculture élevage, avec témoignage d'un producteur :

- Décryptage du fonctionnement technique et économique de l'exploitation
- Focus sur une technique innovante, démonstration de matériel innovant (binage, récolte fourrages, etc)
- Vulgariser des techniques développées (désherbage mécanique, rotations, conduite de l'élevage, etc)
- Lien avec les débouchés et le marché

Indicateurs : Nombre de présents

Calendrier : Printemps ou automne 2020

Maitre d'ouvrage :

Structure référente : CA PdL (contact : Elisabeth COCAUD e.cocaud@pl.chambagri.fr)

Partenaires : Partenaires techniques et économiques de l'exploitation

Publics ciblés : Agriculteurs

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Journées techniques agricoles biologiques (Action C7 CT / Action 12 CRBV)

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
Préparation, organisation, communication Animation de la ½ journée (5 jours)	3 140 €
TOTAL des dépenses	3 140 €
Autofinancement par la structure référente (CA PdL) (20%)	628 €
TOTAL des dépenses	2 512 €

Financement (recettes) : (sans l'autofinancement)	Taux	Montant € TTC
Agence de l'eau Loire Bretagne	60%	1 507,20 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	30%HT	628,00 €
Syndicat Layon Aubance Louets	15%	376,80 €
TOTAL des recettes	100%	2 512 €

Fiche action n°3.8 - La bio l'avenir ?

Type d'action : Journées techniques agriculture biologique

Objectifs :

- Susciter la curiosité de l'agriculture biologique sur le territoire du Layon Aubance Louets
- Informer un public en questionnement ou curieux
- Lever les freins des 1^{er} pas vers l'agriculture biologique
- Favoriser l'appropriation de la conversion en agriculture biologique en étant concret (organisation sur site et l'intervention d'un exploitant)
- Faciliter les échanges
- Initier une dynamique de réflexions autour de l'agriculture biologique

Description : Action collective de promotion pour le développement de l'agriculture biologique

Cette action vise à promouvoir l'agriculture biologique par une sensibilisation des acteurs du bassin versant Layon Aubance Louets (agriculteurs, viticulteurs, collectivités, etc.) afin de susciter des réflexions de conversion à l'agriculture biologique. En lien avec les partenaires, le public sera professionnel et ciblé (système de production proche, chef d'entreprise en questionnement d'une conversion, etc...) afin de lever les freins d'une conversion.

- Présentation d'un système (ruminant, viticulture), visite d'une ferme
- Témoignage et retour d'expérience d'un(e) chef d'entreprise sur les 2 années de conversion : démarches, questions préalables et réalisation, les réussites et les difficultés rencontrées, les précautions, etc.
- Présentation des résultats économiques en production bio (statistique départementale, régionale)
- Faire le pas d'entamer une réflexion de conversion ? Les freins, les motivations, les interrogations

Echanges, débats animés par une conseillère d'entreprise spécialisée en agriculture biologique

Indicateurs : Nombre de présents

Calendrier : 1^{ER} TRIMESTRE 2020

Maitre d'ouvrage : Syndicat Layon Aubance Louets

Structure référente : CER France (contact : Gregory BERRAS gberras@49.cerfrance.fr)

Partenaires :

Publics ciblés : Agriculteurs

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Journées techniques agricoles biologiques (Action C7 CT / Action 12 CRBV)

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
5 jours : - Préparation, organisation, communication	1 500 €
- Animation de la ½ journée	900 €
TOTAL des dépenses	2400 €
Autofinancement par la structure référente (CER France) (20%)	480 €
TOTAL des dépenses	1 920 €

Financement (recettes) : (sans l'autofinancement)	Taux	Montant € TTC
Agence de l'eau Loire Bretagne	60%	1 152 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	30%HT	480 €
Syndicat Layon Aubance Louets	15%	288 €
TOTAL des recettes	100%	1 920 €

Fiche action n°3.9 - Journée technique et de démonstration sur le désherbage mécanique

Type d'action : Journées techniques agricoles

Objectifs : Améliorer la maîtrise technique des adventices sur les cultures en rangs sans produits phytosanitaires.

Description :

Désherbage mécanique de maïs, présentation du matériel en démonstration (si parcelles et conditions adéquates) : bineuse, houe rotative, herse étrille, roto-étrille, écimeuse

Présentation des différentes dynamiques et organisations de groupe en Cuma, coût de revient du matériel, comparaison des techniques culturales (tout mécanique, tout chimique, mixte), présentation des outils, réglages en fonction des conditions d'utilisation, avantages/inconvénients

Indicateurs : Nombre de présents

Calendrier :

Fin mai-début juin 2020, en fonction des conditions, des dates de semis, de la disponibilité et la facilité à trouver un agriculteur ou non.

Préparation et logistique à l'hiver pour fixer les dates potentielles et trouver les agriculteurs

Préparation de l'intervention

Maitre d'ouvrage : Syndicat Layon Aubance Louets

Structure référente : Tristan DUBREUIL (contact : tristan.dubreuil@cuma.fr)

Partenaires : Cuma locales et concessionnaires au besoin

Publics ciblés : Agriculteurs

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Journées techniques agricoles (Action C2 CT)

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
Temps de travail (3 jours)	1 650 €
Support de communication (panneaux, PPT,...)	300 €
Dédommagement Cuma	500 €
Journée d'intervention	550 €
TOTAL des dépenses	3 000 €
Autofinancement par la structure référente (UDCUMA49) (20%)	600 €
TOTAL des dépenses	2 400 €

Financement (recettes) : (*si AB financement région) (sans l'autofinancement)	Taux	Montant € TTC
Agence de l'eau Loire Bretagne	60%	1 440 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	30%HT	600 €
Syndicat Layon Aubance Louets	15%	360 €
TOTAL des recettes	100%	2 400 €

Fiche action n°3.10 - Journée technique sur l'épandage organique

Type d'action : Journées techniques agricoles

Objectifs :

L'objectif de cette journée est de diffuser une pratique conforme aux cahiers des charges de l'AB. L'épandage est en effet une solution de substitution aux engrais chimiques de synthèse pour les agricultures bio. Il permet une valorisation et une maîtrise des effluents d'élevage dans le respect des normes d'émissions. Le compostage de fumier est également un levier en agriculture biologique puisqu'il réduit le stock d'adventices de l'engrais.

Description :

Cette journée est une sensibilisation à la valorisation des effluents d'élevage (lisier et fumier) par épandage. Elle se base sur une démonstration d'épandage.

Indicateurs : Nombre de présents

Calendrier :

Printemps ou automne 2020 (date prévisionnelle à confirmer avec le calendrier d'épandage et la culture ou le couvert implanté)

Préparation et logistique à l'hiver pour fixer les dates potentielles et trouver les agriculteurs

Préparation de l'intervention

Maitre d'ouvrage : Syndicat Layon Aubance Louets

Structure référente : Tristan DUBREUIL (contact : tristan.dubreuil@cuma.fr)

Partenaires : Cuma locales et/ou concessionnaires

Publics ciblés : Agriculteurs

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Journées techniques agricoles biologiques (Action C7 CT / Action 12 CRBV)

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
Temps de travail (3 jours)	1 650 €
Support de communication (panneaux, PPT,...)	300 €
Dédommagement Cuma	500 €
Journée d'intervention	550 €
TOTAL des dépenses	3 000 €
Autofinancement par la structure référente (UDCUMA49) (20%)	600 €
TOTAL des dépenses	2 400 €

Financement (recettes) : (*si AB financement région) (sans l'autofinancement)	Taux	Montant € TTC
Agence de l'eau Loire Bretagne	60%	1 440 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	30%HT	600 €
Syndicat Layon Aubance Louets	15%	360 €
TOTAL des recettes	100%	2 400 €

Fiche action n°3.11 - Journée technique sur le tri des cultures

Type d'action : Journées techniques agricoles

Objectifs :

Apporter des solutions techniques dans la gestion des cultures, dans l'autonomie en protéine des élevages, etc. L'objectif de cette action est donc d'améliorer la connaissance des agriculteurs sur l'intérêt de cette technologie.

Faire émerger des projets collectifs autour du tri pour améliorer la qualité de tri des cultures bio et redonner de l'autonomie aux agriculteurs face aux entreprises de travaux à façon.

Description :

Journée technique pour présenter les différentes technologies de tri (avantages/inconvénient du tri, coût d'investissement, type d'installation, groupes déjà formés,...), avec un(des) témoignage(s) d'agriculteur(s).

Démonstration de triage des cultures.

Indicateurs : Nombre de présents

Calendrier : Si l'action est organisée conjointement avec une démonstration :

- Démonstration en fin de moisson 2020, au retour de congé des agriculteurs.
- Préparation et logistique à l'hiver pour fixer les dates potentielles et trouver les agriculteurs pouvant accueillir un ou plusieurs trieurs sur leur exploitation
- Préparation de l'intervention sur le tri

Maitre d'ouvrage : Syndicat Layon Aubance Louets

Structure référente : Tristan DUBREUIL (contact : tristan.dubreuil@cuma.fr)

Partenaires : Concessionnaires

Publics ciblés : Agriculteurs

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Journées techniques agricoles biologiques (Action C7 CT / Action 12 CRBV)

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
Temps de travail (3 jours)	1 650 €
Support de communication (panneaux, PPT,...)	300 €
Dédommagement Cuma	500 €
Journée d'intervention	550 €
TOTAL des dépenses	3 000 €
Autofinancement par la structure référente (UDCUMA49) (20%)	600 €
TOTAL des dépenses	2 400 €

Financement (recettes) : (*si AB financement région) (sans l'autofinancement)	Taux	Montant € TTC
Agence de l'eau Loire Bretagne	60%	1 440 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	30%HT	600 €
Syndicat Layon Aubance Louets	15%	360 €
TOTAL des recettes	100%	2 400 €

Fiche action n°3.12 - Journée technique agricole « Les bio pratiquent »

Type d'action : Journées techniques agriculture biologique

Objectifs :

Cette action vient répondre à quatre besoins identifiés dans le diagnostic :

- Créer des opportunités d'échanges, de discussion entre producteurs bio et conventionnels
- Communiquer sur les techniques de l'AB
- Communiquer sur les résultats économiques des systèmes biologiques
- Améliorer la connaissance des filières longues bio auprès des producteurs conventionnels

Description :

Journée de sensibilisation à l'AB à destination des agriculteurs biologiques et conventionnels, des conseillers et des établissements agricoles : visites d'exploitations, démonstrations techniques, conférences, échanges avec des producteurs biologiques.

Indicateurs : Nombre de présents

Calendrier : 1 journée en novembre 2020

Maitre d'ouvrage : Syndicat Layon Aubance Louets

Structure référente : GABB Anjou Mathy Roche (contact : mathygabbanjou@orange.fr)

Partenaires : CIVAM AD 49 / Union des CUMA 49 / Laiteries et contrôle laitier / LPO / Mission bocage / CER France / AFOCG / AS 49

Publics ciblés : Agriculteurs

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Journées techniques AB (Action C7 CT / Action 12 CRBV)

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
Préparation et animation de la journée	2 400 €
Communication et point presse	480 €
Frais d'impression, de communication et de réception	200 €
TOTAL des dépenses	3 080 €
Autofinancement par la structure référente (GABB Anjou) (20%)	616 €
TOTAL des dépenses	2 464 €

Financement (recettes) : (sans l'autofinancement)	Taux	Montant € TTC
Agence de l'eau Loire Bretagne	60%	1 478,40 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	30%HT	616,00 €
Syndicat Layon Aubance Louets	15%	369,60 €
TOTAL des recettes	100%	2 464 €

Fiche action n°3.13 - Animation de rencontres entre producteurs sur la conversion « Soirée conversion »

Type d'action : Journées techniques / Groupes d'échanges

Objectifs :

Cette action vise à créer du lien entre producteurs biologiques et conventionnels, afin de lever les verrous sociaux et psychologiques chez les conventionnels vis-à-vis de la conversion.

Ces rencontres permettent de lutter contre les effets « d'îlots » qui font qu'un producteur conventionnel éloigné de producteurs biologiques est moins enclin à passer en AB par manque d'exemples dans son environnement proche.

Description :

Organisation de temps de rencontres conviviaux entre producteurs conventionnels et biologiques pour susciter des discussions autour de la conversion.

Indicateurs : Nombre de présents

Calendrier : 1 rencontre par an, en hiver

Maitre d'ouvrage : Syndicat Layon Aubance Louets

Structure référente : GABB Anjou (contact :)

Partenaires :

Publics ciblés : Viticulteurs

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Journées techniques AB (Action C7 CT / Action 12 CRBV)

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
Préparation et animation de la rencontre : 2 jours/an (2 rencontres au total)	2 200 €
TOTAL des dépenses	2 200 €
Autofinancement par la structure référente (GABB Anjou) (20%)	440 €
TOTAL des dépenses	1 760 €

Financement (recettes) : (sans l'autofinancement)	Taux	Montant € TTC
Agence de l'eau Loire Bretagne	60%	1 056 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	30%HT	440 €
Syndicat Layon Aubance Louets	15%	264 €
TOTAL des recettes	100%	1 760 €

Fiche action n°3.14 - Collecte et diffusion de données technico-économiques en AB

Type d'action : Journées techniques agriculture biologique

Objectifs :

Ces collectes de données permettent d'obtenir des références de plus en plus précises mais également de réaliser des typologies avec différentes portes d'entrée système. Ces références sont des bases et appuis rassurants pour les élevages se posant la question d'une conversion bio. La présentation de ces chiffres à un public conventionnel peut aider à se projeter techniquement et économiquement sur un objectif de type système en Bio. Ces références nous sont également utiles lors de nos accompagnements de projet de conversion et du chiffrage technico-économique.

Description :

Fort d'environ 400 élevages laitiers bio adhérents à notre structure et environ 120 en bovins viande, nous sommes, entre autres, dans une dynamique de collecte de données techniques (valorisation des surfaces, mesures de performances animales, analyses de rations et de son coût) et économiques (marge brute et coût de production). Nous sommes actuellement sur une 100aine de références. L'objectif serait de développer ces données avec toujours plus d'élevages collectés. Ces données sont aujourd'hui présentées à différents partenaires (banques, centres de gestion, GAB, CIVAM, etc.). Il est envisagé de proposer des ½ journées portes ouvertes de restitution de ces références à un public conventionnel couplé à la visite d'une exploitation Bio.

Indicateurs : Nombre de présents

Calendrier : Collectes réalisées toute l'année + 2 demi-journées techniques (une en viande et une en lait) / ferme ouverte à destination du public conventionnel

Maitre d'ouvrage : Syndicat Layon Aubance Louets

Structure référente : Seenovia Evelyne GARAUD (contact : evelyne.garaud@seenovia.fr)

Partenaires :

Publics ciblés : Agriculteurs

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Journées techniques AB (Action C7 CT / Action 12 CRBV)

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
Restitution des résultats techniques et économiques en élevage bovin lait. Préparation et animation, 2 jours	1 330 €
Restitution des résultats techniques et économiques en élevage bovin viande. Préparation et animation, 2 jours	1 330
TOTAL des dépenses	2 660 €
Autofinancement par la structure référente (Seenovia) (20%)	532 €
TOTAL des dépenses	2 128 €

Financement (recettes) : (sans l'autofinancement)	Taux	Montant € TTC
Agence de l'eau Loire Bretagne	60%	1 276,80 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	30%HT	532 €
Syndicat Layon Aubance Louets	15%	319,20 €
TOTAL des recettes	100%	2 128 €

Thématique 4 :

Commercialisation des produits en AB

Thématique 4 : Commercialisation des produits en AB

Les freins au développement de la commercialisation des produits en AB identifiés dans le diagnostic sont les suivants :

- Commercialisation en circuits courts :
 - o Contraintes logistiques pour la commercialisation en restauration collective (déplacements, volumes, temporalité)
 - o Manque de producteurs de fruits et légumes frais, de pain, de transformateurs locaux (conserveries, biscuiteries, etc.)
 - o Recherche de producteurs chronophages pour les commerçants, manque de communication entre producteurs et distributeurs
 - o Peu de transformation locale (artisanat, malterie, floconnerie, etc.)
 - o Pas de coopérative vinifiant en bio

Quatre types d'actions proposés par le **CIVAM**, la **CAB** et la **Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire** :

- Groupe de producteurs – circuits courts
- Ferme ouverte au grand public chez un agriculteur bio
- Forum de mise en relation entre producteurs, transformateurs et restaurateurs
- Structuration d'une filière orge-houblon locale

Fiche action n°4.1 - Mise en place d'un groupe de producteurs en circuits courts

Type d'action : Groupes d'échanges

Objectifs :

Agriculture biologique et circuits courts de proximité sont souvent corrélés sur les exploitations agricoles, comme l'a révélé le diagnostic réalisé sur le territoire du SAGE : la recherche d'une plus grande proximité avec les consommateurs va de pair avec une recherche de qualité dans la production. De plus, les consommateurs soucieux du bien manger s'intéressent à la fois au mode de production bio et au local. Favoriser le développement des circuits courts est donc un enjeu important pour favoriser le développement de l'agriculture bio sur le territoire.

Les objectifs de l'action, en lien avec le développement de l'AB, sont les suivants :

- renforcer la maîtrise technique des agriculteurs en circuits courts soucieux d'avoir des modes de production plus durables
- développer l'offre locale en produits biologiques sur le territoire afin de répondre à la demande
- améliorer la visibilité des producteurs en circuits courts et en bio

Description :

Commercialiser tout ou partie de sa production en circuits courts nécessite des compétences particulières pour les agriculteurs, pour l'organisation du travail, la commercialisation, la communication, la réussite économique du projet, ...

Afin d'accompagner les agriculteurs dans l'acquisition de ces compétences, dans le but de favoriser le développement des circuits courts de proximité sur le territoire, le CIVAM AD 49 souhaite étudier l'opportunité de créer un groupe d'agriculteurs·trices souhaitant commercialiser leur production en circuits courts (déjà en circuits courts ou avec un projet de vente en circuits courts), comme levier pour valoriser une production respectueuse de l'environnement.

La constitution du groupe permettra aux agriculteurs participants de se former collectivement, d'échanger pour bénéficier de l'expérience des autres membres, de construire collectivement des repères, de mettre en place des actions collectives bénéfiques au développement des circuits courts (logistique collective, outil de calcul des marges...).

Ce groupe pourra aborder différentes thématiques, selon les besoins recensés :

- transformation à la ferme (techniques de transformation, qualité)
- organisation du travail sur l'exploitation (articulation production-transformation-vente)
- calcul des marges et coût de revient
- organisation logistique pour la commercialisation (à l'échelle d'une ou de plusieurs fermes voisines)
- communication (en particulier sur le mode de production bio)
- etc.

Contenu de l'action :

- recensement des besoins des agriculteurs du territoire en termes d'accompagnement sur les circuits courts (identification de producteurs intéressés, problématiques rencontrées)
- mise en relation avec des partenaires potentiels, recherche d'outils mobilisables
- organisation d'une première rencontre entre les agriculteurs intéressés, pour décider du programme et des modalités de rencontre du groupe

Thématique 4 : Commercialisation des produits en AB

- organisation des journées de formation et d'échanges (recherche d'intervenants, construction des modules de formation et d'animation) et animation de ces journées

Indicateurs :

- Nombre de réunions et de présents aux réunions

Calendrier :

2020 : temps d'animation pour l'identification et la prise de contact avec les agriculteurs et le recensement des besoins (4 jours), prise de contact avec des partenaires et recherche d'outils mobilisables (4 jours), organisation d'une première journée de rencontre entre agriculteurs·trices intéressé·es (4 jours)

-> 12 jours

2021 : organisation, préparation, animation de 3 à 4 journées de rencontre entre membres du groupe (15 jours), suivi individuel des agriculteurs du groupe (5 jours)

-> 20 jours

Maitre d'ouvrage :

Structure référente : CIVAM AD 49 (contact : Lucien JALLOT lucien.jallot@civam.org)

Partenaires : GABB Anjou / AFOCG

Publics ciblés : Agriculteurs

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Groupe de progrès (Action C4 CT / Action 11 CRBV) ? sous réserve d'éligibilité

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
12+20 = 32 jours à 500€/jours	16 000 €
TOTAL des dépenses	16 000 €

Financement (recettes) :	Taux	Montant € TTC
Autofinancement par la structure référente (CIVAM AD 49)	20%	3 200 €
Autres financeurs	80%	12 800 €
TOTAL des recettes	100%	16 000 €

Fiche action n°4.2 - Journée pour le grand public sur une exploitation agricole bio

Type d'action : Communication

Objectifs :

- Communiquer sur les modes de production agricoles durables et en particulier l'agriculture biologique
- Améliorer la visibilité des producteurs bio et en circuits courts
- Rapprocher les producteurs et les consommateurs sur le territoire

Description :

Le CIVAM AD 49 souhaite organiser en 2020 une journée à destination du grand public, afin de mieux faire connaître au plus grand nombre le monde agricole et en particulier les systèmes de production durables. La ferme choisie sera une ferme certifiée en agriculture biologique, vendant sa production en circuits courts.

Au cours de cette journée seront proposées des visites de la ferme, des témoignages d'agriculteurs, des animations sur les modes de production durables et les circuits courts, une vente de produits bio et locaux par les producteurs.

L'appui du Syndicat Layon Aubance Louets est sollicité pour le financement de temps de conception d'animations et d'outils de communication sur les modes de production durables et les circuits courts, et pour la communication sur l'événement.

Fréquentation visée : 300 personnes

Indicateurs : Nombre de présents

Calendrier : Journée organisée à l'automne 2020

Maitre d'ouvrage :

Structure référente : CIVAM AD 49 (contact : lucien.jallot@civam.org)

Partenaires : GABB Anjou, CPIE Loire Anjou

Publics ciblés : Grand public

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Communication agricole ?

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
Organisation de l'événement, conception des animations : 17 jours de préparation, à 500€/jour	8 500 €
Communication (conception, impression)	800 €
TOTAL des dépenses	9 300 €

Financement (recettes) :	Taux	Montant € TTC
Autofinancement par la structure référente (CIVAM AD 49)	70%	6 510 €
Autres financeurs	30%	2 790 €
TOTAL des recettes	100%	9 300 €

Fiche action n°4.3 - Forum des fournisseurs bio du PAT LLA

Type d'action : Forum de mise en relation entre producteurs, transformateurs et restaurateurs

Objectifs :

En cohérence avec les enjeux du PAT (Projet Alimentaire Territorial) Loire Layon Aubance, favoriser l'approvisionnement en produits bio et locaux des commerces alimentaires, des restaurants commerciaux et des restaurants collectifs.

Description :

Événement de promotion des produits bio du territoire Loire Layon Aubance, sous forme de petit forum d'une demi-journée ou d'une soirée, en B to B. Le public ciblé est donc professionnel car l'événement s'adresse aux producteurs/transformateurs et aux commerçants, cuisiniers, restaurateurs et élus.

Organisé en lien avec le PAT Loire Layon Aubance, cet événement mettra en priorité sur la mise en réseau des acteurs et la mise en valeur des initiatives du territoire.

Indicateurs :

-

Calendrier : L'événement pourrait avoir lieu en juin 2020.

Maitre d'ouvrage : CCLLA ?

Structure référente : CA PdL (contact : Camille BOUC c.bouc@pl.chambagri.fr)

Partenaires : Communauté de communes Loire Layon Aubance / CCI / C'est Bio l'Anjou (à confirmer)

Publics ciblés : Agriculteurs

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Pas de lien avec actions SLAL

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
Organisation de l'événement	10570 €
Mise en page des documents de communication	200 €
Vin d'honneur	100 €
TOTAL des dépenses	1 870 €

Financement (recettes) :	Taux	Montant € TTC
Autofinancement par la structure référente (CA PdL)	20%	374 €
CCLLA	20%	374 €
CR PdL (AAP filières Bio)	60%	1 122 €
TOTAL des recettes	100%	1 870 €

Fiche action n°4.4 - Du champ à la bière bio sur le bassin versant Layon Aubance Louets

Type d'action : Structuration d'une filière orge-houblon locale

Objectifs : Ce projet s'articule autour de 4 actions :

- La caractérisation de l'offre et de la demande en orge et houblon bio en région, d'une part, et d'autre part, de l'offre en malterie régionale ou péri régionale.
- Le travail sur la qualité de l'orge et du houblon, au travers d'échanges et de formations techniques entre producteurs, brasseurs et malteurs
- La planification et la contractualisation des engagements de chaque acteur avec la construction d'un modèle économique où chacun bénéficie d'une rémunération juste et équitable
- La promotion et la communication sur la filière, grâce à des publications : l'une à vocation technique pour les producteurs et l'autre à vocation « filière »

Description :

La demande en bières artisanales locales en France explose depuis quelques années. Ce développement a permis la création de brasseries artisanales, de taille plus ou moins importante, à l'échelle régionale, dont une partie est certifiée bio. Entre 2015 et 2017, on comptabilise 12 nouveaux brasseurs artisanaux en Pays de la Loire. Pour fabriquer de la bière, ces brasseurs utilisent de l'orge brassicole (destiné à la fabrication du malt) et du houblon. Ces matières premières ne sont pas produites en quantité suffisante en Pays de Loire, pour répondre aux besoins des brasseurs. Les brasseurs bio régionaux se fournissent pour la plupart dans d'autres régions de France et à l'étranger. Ils affirment toutefois leur volonté d'être cohérents dans leur approche d'entrepreneur bio et cherchent à relocaliser leurs approvisionnements en malt et en houblon. Sollicitée par ces acteurs, la CAB Pays de Loire a élaboré un projet dont l'objectif est de relocaliser, sécuriser et promouvoir un approvisionnement des brasseurs du territoire, en sollicitant les producteurs bio du territoire, pour l'orge et le houblon et en questionnant une étape spécifique de la filière : le maltage de l'orge, qui nécessite des équipements et investissements spécifiques. Ce projet avec un focus sur le territoire LAYON-AUBANCE-LOUETS est partie intégrante d'un projet régional qui se déroule sur tous les Pays de la Loire (AAP filières bio régionale), avec la possibilité de créer des liens de filière.

Indicateurs :

- XX

Calendrier :

- Action 1 (2019) : Caractérisation de l'offre et de la demande
- Action 2 (2019-2020) : Travail sur la qualité de l'orge et du houblon
- Action 3 (2020-2021) : Construction et structuration d'une filière locale

Maitre d'ouvrage :

Structure référente : CAB des Pays de la Loire (contact : Emmanuelle CHOLLET cab.filières@biopaysdelaloire.fr)

Partenaires :

Sur le territoire : La Gloutte, Chaudefonds/Layon / Sterne & Mousse, Rochefort/Loire + autres partenaires : Producteurs d'orges et de houblons / Brasseurs régionaux

Publics ciblés : Agriculteurs

Programme d'actions SLAL – Contrat territorial : Pas de lien avec actions SLAL

Thématique 4 : Commercialisation des produits en AB

Coût détaillé de l'opération (dépenses)	Montant € TTC
Action 1 : 5 jours	2 500 €
Action 2 : 5 jours	2 500 €
Action 3 : 10 jours	5 000 €
TOTAL des dépenses	10 000 €

Financement (recettes) :	Taux	Montant € TTC
Autofinancement par la structure référente (CAB)	15%	1 500 €
Agence de l'eau Loire Bretagne	60%	6 000 €
CR PdL (AAP filières Bio)	25%	2 500 €
TOTAL des recettes	100%	10 000 €

Actions classées par ordre de priorité par le COFIL

Nombre d'avis favorables reçus	Action Thématiques : Installation-transmission / Foncier Conversion / Débouchés
8	Accompagnement collectif et formation des porteurs de projet
6	Accompagnement des binômes cédant – repreneur
6	Structuration des filières locales
5	Groupes d'échanges
4	Identification des exploitants proches de la retraite et accompagnement individuel à la transmission
3	Forum de mise en relation entre producteurs, transformateurs et restaurateurs
3	Journées techniques
3	Accompagnement de l'application de BRE pour les collectivités
3	Rachat de terres biologiques et mise en BRE
1	Groupes locaux pour l'insertion territoriale des nouveaux installés
0	Accompagnement individuel des porteurs de projet
0	Communication dans les établissements agricoles sur les soutiens à l'installation
0	Diffusion des catalogues de formation
0	Soirée conversion
0	Suivi technique